

**Le prochain numéro du TPIY en bref sera publié le 25 janvier 2010.  
De la part du Tribunal, nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin  
d'année.**

## 7 décembre

### **Le Procureur rencontre les Ministres des affaires étrangères de l'EU**

Le Procureur Serge Brammertz était à Bruxelles pour rencontrer les 27 Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et a suivi le Conseil des Affaires générales de l'Union. Après son rapport au Conseil de sécurité, Serge Brammertz a informé les Ministres de l'Union des travaux actuels du Bureau du Procureur et a établi le bilan de l'interaction avec les États d'ex-Yougoslavie.

## 9 décembre

### **Affaire de l'Hôpital de Vukovar : la Chambre d'appel déclare qu'elle n'a aucun pouvoir pour reconsidérer son arrêt**

La Chambre d'appel (composée des Juges Meron, Président, Güney, Pocar, Daqun et Vaz) a écarté une requête déposée par la Défense de Veselin Šljivančanin aux fins de révision de l'arrêt rendu le 5 mai 2009.

*Ancien officier supérieur de l'Armée populaire yougoslave (JNA) accusé de crimes commis à l'Hôpital de Vukovar, Veselin Šljivančanin a, le 27 septembre 2007, été reconnu coupable de crimes de guerre et condamné à 5 ans. Le 5 mai 2009, la Chambre d'appel a confirmé sa condamnation pour avoir aidé et encouragé les tortures, a infirmé l'acquittement pour avoir aidé et encouragé le meurtre de prisonniers de guerre après la chute de la ville de Vukovar et a revu sa peine, la portant à 17 années d'emprisonnement.*

Dans sa dernière décision, la Chambre énonce que selon la jurisprudence établie par la Chambre d'appel, elle n'a aucun pouvoir pour reconsidérer ses arrêts (...).

## 10 décembre

### **Le nouveau site Internet a trois fois plus de lecteurs**

Lancé le 10 décembre 2008, le nouveau site Internet du TPIY a reçu de nombreux visiteurs : 3.5 millions de pages ont été consultées, soit une fréquentation trois fois supérieure à celle de la précédente version du site.

De nouveaux outils ont été ajoutés dont, entre autres, une carte de la diffusion mondiale de la justice pénale internationale, une base de données des communiqués de presse afférents aux affaires, une page spéciale consacrée aux statistiques relatives aux témoins (soit plus de 5 000 personnes jusqu'à présent et une présentation du travail de sensibilisation accompli au travers de la série de rencontres exceptionnelles intitulées "Bridging the Gap". Depuis avril dernier, le site dispose aussi d'une version publique de l'impressionnante base de données judiciaires. Ces nouvelles rubriques complètent cet outil dynamique et les précédentes sections tel que l'accès aux salles d'audiences et aux documents légaux que le TPIY ajoute quotidiennement.

*L'un des outils du legs du Tribunal, le site Internet véhiculera les principes de l'institution que sont la transparence judiciaire et la responsabilité, et ce au plus grand nombre. Le site Interne transmettra ainsi l'héritage des travaux du Tribunal en faveur de la paix, de la justice et de l'état de droit, en particulier en ex-Yougoslavie.*

## 10 et 16 décembre

### **Affaire Tolimir : nouvel acte d'accusation, report du début du procès**

Le 10 décembre, la Chambre de première instance II (Juges Prost, Président, Flügge et Mindua) ont fait droit à la requête de l'Accusation visant à amender le second acte d'accusation modifié dans l'affaire Tolimir. En conséquence, le début du procès (initialement prévu le 17 décembre) a été reporté d'au moins deux mois et la Conférence préalable au procès, prévue le 16 décembre, a été remplacée par une Conférence de mise en état pour permettre à l'accusé de plaider coupable ou non coupable des nouvelles charges retenues contre lui.

Le 16 décembre, Zdravko Tolimir a plaidé non coupable.

*Zdravko Tolimir a été initialement accusé le 10 février 2005 de génocide, des crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre en rapport avec les événements de Srebrenica. Officier chargé du renseignement et de la sécurité, il rendait directement compte au commandant de l'état-major principal de la VRS, le général Ratko Mladić ; il a été arrêté le 31 mai 2007.*

---

[16 décembre](#)

**Le Président du TPIY salue la décision de prolonger les mandats des juges et des procureurs internationaux à Sarajevo**

Au cours du point de presse hebdomadaire, la porte-parole du TPIY Nerma Jelačić a fait au nom du Président la déclaration suivante : le Juge Patrick Robinson salue la prolongation par le Haut Représentant des mandats des juges et des procureurs internationaux de la Cour d'État et du parquet de Bosnie-Herzégovine (...). Le Président pense que la Bosnie-Herzégovine, comme tout autre pays, a le droit de pourvoir ses cours uniquement en ressortissants - mais tous les rapports indiquent que ce temps n'est pas venu. Le Président salue également l'assistance unanime du Haut Représentant et de la communauté internationale aux travaux de la Cour et au développement de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, dans le respect des droits souverains de la Bosnie-Herzégovine, le Président soutient le processus de transition de la Cour d'État vers une institution complètement domestique, composée uniquement d'experts juridiques nationaux et soutenue par un gouvernement en faveur de l'état de droit, de la lutte contre l'impunité et de la promotion de la réconciliation. Il invite les autorités locales à se montrer flexible et à trouver un consensus nécessaire en vue de créer les conditions nécessaires pour la transition de la Cour et du parquet vers des institutions purement nationales.

---

[17 décembre](#)

**Fin prochaine de liberté provisoire pour Rasim Delić**

Après l'ordonnance du 2 décembre fixant au 19 janvier 2010 la date de l'audience d'appel, la Chambre d'appel (composée des Juges Vaz (Président), Güney, Pocar, Liu et Meron) a ordonné à Rasim Delić de retourner au Quartier Pénitentiaire de La Haye pour la durée de l'audience d'appel dans cette affaire.

*Le 15 septembre 2008, Rasim Delić, l'ancien chef d'état-major de l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine (ABiH), a été reconnu coupable, à une majorité des voix, par la Chambre de première instance de n'avoir ni empêché ni puni les traitements cruels infligés par le Détachement Moudjahidine (EMD) faisant partie du 3<sup>ème</sup> corps de l'ABiH. Cependant, la Chambre de première instance a unanimement acquitté Delić de trois autres chefs de meurtres et de traitements cruels commis par des membres de l'EMD, en juin 1993 dans les villages de Maline et Bikoši de la municipalité de Travnik, et en septembre 1995 dans le village de Kesten et dans le camp de Kamenica. Delić a été condamné à trois années d'emprisonnement. Les deux parties ont fait appel du jugement. Le 11 mai 2009, Rasim Delić s'est vu accorder une liberté provisoire.*

---

[15 décembre](#)

**Le Conseil de sécurité prolonge le mandat de deux Juges ad litem**

Le Conseil de sécurité a unanimement adopté la résolution 1900 (2009), permettant au Juge Kimberley Prost (Canada) et au Juge Ole Bjørn Støle (Norvège) de siéger jusqu'au terme de l'affaire Popović, prévu pour la fin mars 2010. Les mandats des Juges Prost et Støle devaient initialement expirer le 31 décembre 2009.

*Le Conseil a aussi décidé que le nombre total de juges ad litem travaillant au Tribunal pourra temporairement excéder le maximum de 12 et atteindre un maximum de 13, et ce jusqu'au 31 mars 2010.*

---

[16 décembre](#)

**Amendement au Règlement de Procédure et de Preuve**

Le Comité du Règlement, présidé par le Juge Agius, a annoncé l'adoption de l'article 92 quinquiés, intitulé "Admission de déclarations et de comptes rendus de déposition de témoins faisant l'objet de pressions". Il entrera en vigueur le 23 décembre.

*Le texte intégral du nouvel article est disponible sur le site Internet du Tribunal.*

---

**Vacances judiciaires d'hiver se tiennent du lundi 21 décembre au vendredi 8 janvier 2010.**

## CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 11 JANVIER- 22 JANVIER

### LUNDI 11 JANVIER

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

### MARDI 12 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

### MERCREDI 13 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

### JEUDI 14 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

### VENDREDI 15 JANVIER

Salle d'audience I Pas d'audience  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

### LUNDI 18 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 10:30, **Šainović et consorts**, Conférence de la mise en l'état  
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

### MARDI 19 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Šešelj**, Procès  
14:15 – 18:30, **Prlić et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Delić**, Audience d'appel  
14:15 – 19:00, **Delić**, Audience d'appel

### MERCREDI 20 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès  
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

#### **JEUDI 21 JANVIER**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

#### **VENDREDI 22 JANVIER**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal. Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur Internet.

### **LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161**

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 28 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel, 24 sont en procès, et un en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 30 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

---

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.  
Greffier: John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

#### **Questions et commentaires :**

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)  
Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, [beston@un.org](mailto:beston@un.org)  
Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, [coffeye@un.org](mailto:coffeye@un.org)

*Nicolas Escot a préparé et rédigé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.*

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*

[www.icty.org](http://www.icty.org)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité : seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité